

ICANN, la légitimité et la voix publique :
Faire fonctionner la participation et la représentation globales

Rapport de la
NGO & Academic ICANN Study

Août 2001

Sommaire

Introduction

Au fur et à mesure que l'Internet devient de plus en plus important pour les personnes dans le monde, une question critique a été soulevée : Comment inclure avec pertinence la voix d'une communauté croissante d'interlocuteurs dans un nouveau mécanisme pour la coordination ou la "gouvernance" des fonctions techniques clés de l'Internet ? Cette question est aujourd'hui posée dans un organisme de coordination de ce genre, à savoir l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), dont la mission consiste à gérer les aspects du système de dénomination de l'Internet et d'autres fonctions techniques critiques.

En 2000, l'ICANN a procédé à l'élection au niveau mondial, sans précédent, de cinq "Directeurs Globaux" dans son Conseil d'Administration. L'ICANN se trouve désormais au centre d'un débat majeur concernant l'avenir d'une large participation dans ses activités. Ce débat sera observé de près par les décideurs partout dans le monde et pourrait avoir de profondes répercussions, à la fois sur la légitimité de l'ICANN et sur l'avenir d'une participation publique à une nouvelle espèce d'organismes non gouvernementaux de coordination globale.

L'objet de ce rapport est de traiter des questions clés : pourquoi une voix publique se révèle-t-elle nécessaire au sein de l'ICANN ? Quel rôle jouent et devraient jouer les Directeurs Globaux et les membres de l'ICANN dans le processus d'établissement de cette voix ? Quelles leçons peut-on apprendre de l'élection "Globale" en ce qui concerne la qualité de "Membre Global" et la structure du Conseil d'Administration de l'ICANN ? Et quelles mesures pratiques l'ICANN pourrait-elle prendre pour établir une voix publique appropriée et efficace au sein de sa structure, et, à partir de là, améliorer sa légitimité ?

Ce rapport présente les conclusions de la NGO & Academic ICANN Study (NAIS)¹, une collaboration de dix équipes de recherche venant du monde entier. Les conclusions rapportées ici ont débuté avec une série élaborée d'études menées au sein de chacune des cinq régions géographiques désignées de l'ICANN. La méthodologie de ces évaluations régionales variait selon les conditions locales mais incluait des entretiens personnels avec des experts et des leaders, un examen intensif des documents justificatifs et de la couverture des médias, des enquêtes sur les interlocuteurs clés et l'analyse de chercheurs expérimentés. Des comparaisons inter-régionales furent effectuées, parallèlement à une recherche conceptuelle sur la structure de gouvernance de l'ICANN. Notre analyse et nos recommandations finales sont le produit d'une consultation, d'une délibération et d'une collaboration intenses depuis la formation de la NAIS, au début de l'année 2001.

Le Rapport Provisoire NAIS (Juin 2001) présentait les observations initiales et explorait le besoin d'une voix publique au sein des activités de l'ICANN. Ce Rapport redéfinit ces conclusions et propose une structure pour l'ICANN dont nous pensons qu'elle fournira une réponse à long terme

¹ Des informations supplémentaires sur NAIS et le Rapport Provisoire complet sont disponibles auprès de <http://www.naisproject.org> ou peuvent être obtenus en adressant un message électronique à info@naisproject.org. Une liste des membres de l'équipe NAIS est incluse ci-dessous.

à la question posée par la légitimité de l'ICANN. Notre approche prend sa source dans la création d'un corps de Membres Globaux, avec une structure pour faciliter une *participation* informée aux activités de l'ICANN et avec des élections pour permettre la *représentation* des intérêts plus larges au Conseil d'Administration de l'ICANN. De plus, nous présentons des suggestions pour une réforme structurelle, des contraintes constitutionnelles et une responsabilité accrue.

1. La voix publique, la légitimité et l'ICANN

1.1 La mission, le caractère et l'histoire de l'ICANN exigent la participation et la représentation globales du public pour sa légitimité et sa stabilité à long terme.

Cette conclusion fondamentale est basée sur les observations suivantes :

- *La gamme actuelle et potentielle des intentions de l'ICANN n'est pas seulement "technique", elle a aussi de vastes implications d'ordre réglementaire.*

Des efforts ont été faits pour limiter l'étendue des activités de l'ICANN à la coordination technique de certaines fonctions de dénomination, numérotation et de protocole. Mais, certaines de décisions "techniques" de l'ICANN, telles que la création de nouveaux domaines "top niveau" (DTN), sont inextricablement liées à des décisions "réglementaires", comme la protection de la propriété intellectuelle, la politique sur la concurrence ou des valeurs publiques relatives à la répartition des ressources Internet. L'ICANN subit une forte pression visant à lui faire traiter ces questions réglementaires et, par nécessité, prend des décisions basées sur des mérites autres que techniques.

Beaucoup de ce qu'on trouve ici implique l'avenir de l'ICANN. Son autorité *potentielle* est largement illimitée. L'autorité réglementaire existant sur le système de serveur central et autres fonctions centrales Internet permettent à l'ICANN d'exercer un contrôle beaucoup trop vaste sur l'activité Internet. A ce jour, plusieurs des Directeurs et des membres du personnel de l'ICANN ont exprimé peu d'intérêt à cet égard et ont publiquement désavoué une si vaste étendue de pouvoir. Mais il est probable que l'ICANN devra faire face à une pression croissante de la part de ceux qui cherchent des moyens de contrôler une gamme de comportements en ligne. Plus les objectifs sont vastes, plus le besoin d'une participation et d'une représentation publiques est grand.

- *L'ICANN est un nouveau type d'organisation conçu pour assurer une coordination à l'échelle mondiale.* La nature globale d'Internet exige des formes d'organisation nouvelles et non nationales. Pour beaucoup, l'objectif essentiel de l'ICANN est de globaliser la coordination Internet d'une manière nouvelle. La participation du public est vue comme un élément clé et une sauvegarde contre la domination des intérêts gouvernementaux ou commerciaux au niveau national, et comme une source d'apport d'intérêts globaux alors que les fonctions de l'ICANN s'éloignent du contrôle des Etats Unis.
- *Alors que l'ICANN est constituée formellement en une société privée sans but lucratif, ses fonctions sont largement publiques et globales.* Dans son récent Règlement de Coordination Internet (ICP-3), l'ICANN elle-même a insisté sur ses fonctions de "fondation" : "Il est essentiel que les fonctions coordonnées au niveau central soient effectuées dans l'intérêt public, et non pas pour des motifs internes ou autrement dirigés par l'intérêt personnel. Pour cette raison, l'ICANN fut fondée comme une organisation sans but lucratif, pour le bien public, responsable à l'égard de la communauté Internet." . L'ICANN est ainsi mieux vue comme une organisation hybride, ayant des éléments importants dans son caractère et dans sa mission d'entité à la fois publique et privée.
- *Historiquement, la participation publique globale a joué un rôle au sein de l'ICANN.* La notion selon laquelle la vaste communauté des utilisateurs d'Internet devrait être représentée au sein de la propre gouvernance de l'ICANN fut un principe fondamental – bien que souvent mal défini – de l'ICANN. L'ICANN a été créée, en partie, pour assurer une représentation de la communauté internationale Internet dans le cadre des activités

de coordination Internet et pour refléter une tradition Internet de coordination du bas vers le haut. Cette large vue de la participation du public dans l'ICANN fait partie du marché de base de la légitimité institutionnelle sur laquelle beaucoup se fondaient en soutenant le développement de l'ICANN.

- *Globalement, une vaste participation et représentation des interlocuteurs sera un élément de plus en plus important de la légitimité de l'ICANN.* La participation et la représentation sont des valeurs de gouvernance largement acceptées. Elles sont basées sur l'idée selon laquelle ceux qui sont affectés par les règlements devraient participer ou être représentés dans le processus de prise de décision. Dans le contexte de l'Internet, cela requiert une mise en œuvre réellement globale.

1.2 Dans la mesure du possible, l'ensemble de la communauté Internet affectée – depuis les entreprises dont l'activité consiste à fournir des services de Système de Nom par Domaine (DNS), à des détenteurs de noms de domaines affectés par les règles de l'ICANN, jusqu'aux utilisateurs et consommateurs individuels d'Internet dont les activités en ligne pourraient être mises en forme par les règles de l'ICANN – devrait être considérée comme partie prenante aux activités d'ICANN.

La notion de "public" affecté dans l'ICANN est vaste. Les définitions du "public" affecté par l'ICANN varient largement, en partie à cause des différences régionales de conceptualisation de l'idée de "public" indépendamment des autres institutions civiles. Il y a tout au moins un continu d'intérêts dans les activités de l'ICANN qui, dans leur sens le plus large, inclut tous les utilisateurs et utilisateurs potentiels de l'Internet.

1.3 Les structures des organisations de soutien existantes de l'ICANN, ou la représentation par les gouvernements, n'assurent pas seules une représentation du public adéquate.

Les structures internes de l'ICANN ne sont pas susceptibles d'assurer une participation du public adéquate. Les trois organisations de soutien existantes – l'Address Supporting Organization (ASO), la Protocol Supporting Organization (PSO) et la Domain Names Supporting Organization (DNSO) – furent conçues à l'origine comme la scène d'un apport de compétence technique et commerciale, et elle varient dans le degré auquel le public peut participer. Nombreux sont ceux qui pensent que, malgré les efforts de l'ICANN pour établir une "organisation à consensus, du bas vers le haut" avec un développement de politique décentralisé, ce sont le Conseil d'Administration et le Personnel qui exercent l'influence et prennent les décisions essentiellement d'une manière "haut vers le bas".

Les gouvernements ne sont pas vus comme une voie de participation du public appropriée. Alors que les gouvernements jouent un rôle au sein de l'ICANN par l'intermédiaire du Comité Consultatif Gouvernemental, il y a de nombreuses raisons indiquant qu'il vaut mieux que ce rôle soit limité. L'ICANN fut conçu comme une organisation non gouvernementale. Les gouvernements sont vus avec scepticisme comme étant insuffisants ou mal adaptés à la gestion d'Internet où des changements rapides, une compétence technique et une sensibilité aux nouveaux développements sociaux sont requis. On a trouvé les organisations gouvernementales multilatérales traditionnelles insuffisantes à cet égard. De plusieurs façons, l'ICANN représente une tentative pour trouver d'autres méthodes de coordination non gouvernementale.

1.4 Les structures de participation et la représentation globales au Conseil d'Administration sont donc des canaux essentiels pour la vaste participation des interlocuteurs et la légitimité de l'ICANN.

Sur la base de ce modèle conceptuel, l'assurance d'une participation globale du public et d'une représentation substantielle au Conseil d'Administration devrait constituer la première priorité de l'ICANN. Les Membres Globaux (MG) demeurent – même si elle ne s'est pas encore concrétisée

– la grande opportunité pour une participation publique tant désirée. Dans une acceptation large, les Membres Globaux pourraient desservir un ensemble d'objectifs variés comprenant :

- une participation globale – un moyen d'atteindre et de communiquer avec le public ;
- la représentation – une voix pour les membres directement au sein du Conseil d'Administration prenant les décisions ; et
- la responsabilité et la transparence – un mode de contrôle des activités de l'ICANN.

Développer un MG est une condition préalable nécessaire pour réussir la sélection d'un Directeur Global. Institutionnaliser les autres rôles du MG en assurant participation et responsabilité aura des avantages supplémentaires importants dans l'établissement de la légitimité publique d'ICANN au niveau mondial.

2. L'élection globale : leçons apprises à partir des rapports régionaux

Depuis son commencement, l'ICANN a reconnu le besoin d'une certaine forme de représentation des intérêts publics généraux. La création de neuf Directeurs Globaux – presque la moitié des 19 membres siégeant au Conseil d'Administration – devant être sélectionnés globalement, était une marque de réservation pour cette représentation plus vaste. Mais ce n'était qu'une marque de réservation car la méthode de sélection précise pour sélectionner les directeurs ne fut pas établie lors de la fondation de l'ICANN et a été l'objet d'un grand débat.

L'élection, en octobre 2000, de cinq Directeurs Globaux à l'ICANN, un pour chaque région, fut sans précédent. Les votants potentiels lors de l'élection incluaient pratiquement quiconque, dans le monde entier, possédait une adresse de courrier électronique et une adresse postale et qui compléta le formulaire d'inscription sur le Web. Plus de 153 000 personnes au niveau mondial s'enregistrèrent et, finalement, plus de 30 000 personnes prirent part au vote. Jusqu'à sept candidats étaient objet du scrutin dans chaque région, sélectionnés par désignation ou par processus de nomination des membres du type requête. Le vote eut lieu en ligne, par scrutin préférentiel et, finalement, cinq nouveaux directeurs furent élus au Conseil d'Administration.

L'élection est devenue un sujet de discorde entre ceux qui contestent le besoin d'une participation publique au sein de l'ICANN et ceux pour qui une participation Globale représentait une pré-condition de l'existence de l'ICANN. De plusieurs façons, l'élection de l'an 2000 fut perçue comme réussie en ce qui concerne la sélection des directeurs par un grand nombre de membres. Cependant, l'élection présente également des défis pour l'avenir

2.1 Éléments communs

L'élection de l'an 2000, bien qu'expérimentée régionalement, fut développée et mise en œuvre au niveau mondial. Toutes les élections régionales eurent des problèmes de fond en commun :

- *Une élection rapidement mise en œuvre basée sur des objectifs multiples* – Au début de l'an 2000, l'ICANN affronta le besoin de concevoir une élection qui soit largement inclusive, pouvant être menée de façon économique, avec une participation et une légitimité renforcées, et un accaparement et une fraude minimisés ; et cela fut obtenu en l'espace d'un an. Ces objectifs étaient en état de tension les uns par rapport aux autres. C'est certainement un accomplissement majeur que d'avoir réussi à concevoir et à mettre en œuvre l'élection dans les délais impartis.
- *Problèmes techniques et administratifs* – Les membres et les membres potentiels expérimentèrent de nombreux problèmes avec l'enregistrement et le système de vote en ligne. Les serveurs d'enregistrement n'étaient pas en mesure de traiter la demande et certains membres potentiels ne purent pas s'inscrire. Certains ne reçurent pas de code secret une fois enregistrés. D'autres eurent des difficultés à voter. Ces problèmes endommagèrent la crédibilité de l'élection mais il semble possible de remédier à nombre d'entre elles – comme la construction de systèmes échelonnables pour traiter les charges de pointe – dans le cadre de la prochaine élection, avec plus de temps, de ressources et d'expérience.
- *Limitations inhérentes au vote en ligne* – Le vote en ligne représente peut-être le seul moyen pratique de voter dans le cadre d'une élection au niveau mondial et à faible coût. Cependant, en ce moment, il semble qu'il existe des problèmes inhérents à une telle façon de voter. Les votants au niveau mondial ont peu d'expérience de tels systèmes. Les experts rapportent un compromis entre le coût et la sécurité. Sans un système d'authentification global bien développé, il y a peu de chances de pouvoir empêcher les gens de s'enregistrer plus d'une fois. La combinaison de l'enregistrement en ligne et de la confirmation par courrier postal, quand cela convient, semble constituer un compromis raisonnable pour une sécurité supplémentaire.

2.2 Distinctions régionales et comparaisons inter-régionales

Des analyses région par région sont fournies dans le Rapport Final de NAIS et sont résumées séparément. Elles fournissent une image riche des avantages et des défis – spécifiques à chaque région – d'une nouvelle élection globale pour l'ICANN. Les principales observations inter-régionales méritant d'être relevées incluent :

- *Un vide dans la sensibilisation* – La communication et l'éducation constituent des éléments clés pour l'organisation d'élections justes. Dans la plupart des pays, et en particulier en Afrique et en Amérique Latine, il y a peu d'éducation du public relativement aux élections globales. Dans quelques pays, tels que le Japon et l'Allemagne, une sensibilisation intensive fut mise en place. Ce vaste différentiel soulève des inquiétudes au sujet de la possibilité d'accaparement national d'une élection régionale (exacerbée par des tendances de vote national potentielles) ou d'une domination régionale des élections tenues sur une base globale. Une éducation des votants accrue et améliorée par l'ICANN, tenant compte de la complexité linguistique, peut atténuer ce problème.
- *Éducation des votants* – A travers les régions, des plaintes furent entendues concernant l'absence de presque tout programme systématique de sensibilisation ou d'éducation des votants. La participation des votants resta extrêmement basse par rapport aux votants admissibles, et l'on ne sait pas bien à quel point la plupart des votants étaient bien informés des problèmes.
- *Diversité* – Dans presque chaque région, une inquiétude fut soulevée au sujet de la diversité dans des dimensions dépassant la géographie. Alors que beaucoup reconnaissent l'importance d'une représentation régionale, il y eut aussi un besoin

ressenti pour une nouvelle organisation de coordination globale, telle que l'ICANN, pour encourager une représentation selon des lignes autres que celles de la géographie.

- *Rôle de la participation* – A travers les régions, les Membres Globaux recherchèrent un rôle allant au-delà de celui de simple votant. La participation peut être plus qu'un scrutin ; elle peut inclure une délibération et un échange d'idées ouvert qui permettent au public d'informer et d'être informé. A ce jour, l'ICANN n'a fourni aucune plate-forme d'intégration et de délibération par les MG.
- *"Satisfaction et scepticisme" généraux* – A travers les régions, de nombreux problèmes et défis liés à l'élection furent rencontrés. Mais, compte tenu des règles et de l'expérience, les élections globales furent largement vues comme un pas réussi vers la participation du public au sein de l'ICANN.

3. Conclusions et recommandations

L'ICANN dessert une confiance publique globale vitale. Elle doit donc atteindre un niveau de légitimité approprié eu égard à cette confiance, en se structurant de façon à prendre en compte l'intérêt public dans ses activités. Comme cela est décrit plus haut, ses structures existantes n'ont pas encore accompli cela à ce jour.

Nos observations et l'analyse des élections tenues en 2000 indiquent que les Directeurs Globaux et les Membres Globaux (MG), investis lors de la fondation de l'ICANN, ont jusqu'à présent été inadéquatement définis et institutionnalisés dans le cadre des opérations de l'ICANN. Les élections de l'an 2000 soulignent nombre de défis concernant les Membres Globaux et les élections au niveau mondial. Nous pensons qu'elles indiquent également des possibilités de participation et de représentation lourdes de sens.

Nous pensons que l'incorporation de l'intérêt public dans l'ICANN peut être atteint à travers la création d'un corps de Membres inclusif reposant sur deux principes fondamentaux : *il faut donner une structure à l'adhésion publique, et il faut donner une représentation à l'adhésion publique.*

- L'ICANN devrait créer et soutenir un *vaste corps de Membres Globaux* avec de faibles barrières à l'entrée et une tendance au caractère inclusif.
- Ce corps de Membres Globaux devrait être soutenu par *une structure fonctionnelle, robuste*, pouvant faciliter l'auto-organisation, la coordination, l'agrégation et l'articulation des diverses vues des Membres. Un secrétariat et un Conseil des Membres pour les Membres Globaux pourraient desservir cet objectif.
- Les Membres devraient être *représentés dans la structure de prise de décision centrale de l'ICANN*, le Conseil d'Administration. L'équilibre d'une représentation adéquate exige que les membres *pourvoient au moins le même nombre de sièges* au Conseil d'Administration de l'ICANN que l'ensemble des Organisations de Soutien (actuellement neuf).

Nous mettons également en avant des propositions supplémentaires pour des réformes structurales et des mécanismes de responsabilité qui devraient être promulguées parallèlement aux structures d'adhésion de l'ICANN.

3.1 L'ICANN devrait constituer un vaste corps de Membres ouvert à tous ceux qui remplissent un processus d'inscription relativement simple.

L'ICANN obtiendra la légitimité voulue à partir de la création d'un corps de Membres permettant une participation et une représentation substantielles des membres du public intéressés. Puisque les activités de l'ICANN peuvent potentiellement affecter tous les utilisateurs d'Internet et, en fait, le public en général, nous favorisons une approche inclusive de l'adhésion. Nous pensons que l'adhésion devrait être ouverte à tous ceux qui expriment un intérêt en remplissant un processus

d'inscription en ligne, relativement simple, en association avec une confirmation en retour par voie postale.

L'inscription en ligne et le retour par voie postale semblent atteindre un équilibre raisonnable entre l'aspect pratique, une sécurité appropriée à une organisation à adhésion étroite et un caractère inclusif au niveau mondial. Le retour par voie postale, tout en étant imparfait, représente une mesure d'authentification et de sécurité. Alors que les frais de retour par voie postale ne sont pas négligeables, ces frais sont susceptibles de n'être rencontrés qu'une seule fois par de nombreux membres. Beaucoup des problèmes rencontrés à l'occasion du retour par voie postale lors de l'élection de l'an 2000 pourraient aussi être évités si l'on accordait plus de temps pour l'inscription et si la planification était meilleure.

Problèmes rencontrés avec les autres options : NAIS a examiné de nombreux autres critères d'adhésion. Nous avons trouvé que les principales options étaient beaucoup moins attractives lorsqu'il était question d'une méthode pratique permettant un système inclusif et la participation.

Par exemple, la limitation de l'adhésion aux détenteurs d'un nom de domaine fut l'une des options considérées, mais qui, ultérieurement, échoua aux essais fondamentaux d'équité et de commodité. Les interlocuteurs intéressés de l'ICANN comprennent beaucoup d'utilisateurs d'Internet qui ne sont pas nécessairement détenteurs d'un nom de domaine, et les détenteurs de noms constituent une correspondance très imparfaite pour ceux qui sont directement intéressés par l'ICANN. Les détenteurs de noms de domaines, en tant que groupe, sont dominés par des parties déjà bien représentées dans la structure des Organisations de Soutien (OS). VeriSign a établi que plus de 80% de ceux qui s'inscrivent pour obtenir un DTN sont des organisations orientées vers le commerce – créant un groupe qui inclut les individus de façon insuffisante et qui est lourdement incliné vers les organisations et groupes commerciaux. D'importantes questions pratiques demeurent concernant la question de savoir si ceux qui possèdent plus d'un nom de domaine obtiennent plus d'une voix. Et l'accaparement est encore possible par l'intermédiaire de l'inscription de plusieurs noms.

De même, NAIS rejette l'utilisation d'une cotisation pour l'adhésion. Imposer une cotisation soulève des questions d'équité graves, même avec d'importantes échelles glissantes pour les régions les plus pauvres. Alors qu'elle est susceptible d'éliminer les membres les moins engagés, une cotisation permet encore la possibilité d'une sur-représentation d'intérêts ou de pays riches. NAIS est conscient de la nécessité de payer pour les activités liées à l'adhésion, mais nous pensons que ces frais peuvent être supportés par l'ICANN au moins pendant plusieurs des années à venir, et met en question la mesure dans laquelle une cotisation équitable permettrait de collecter des fonds suffisants sans mettre en péril le caractère inclusif et la légitimité en ce moment.

3.2 Afin de faciliter la participation aux activités de l'ICANN, les Membres Globaux devraient avoir une structure interne qui encourage la délibération sur les règlements, l'établissement d'une coalition et le partage des informations parmi les Membres.

Pour l'ICANN, la légitimité dépend à la fois de la possibilité et de la réalité d'une participation significative. Un corps de Membres Globaux qui manque de structures habilitantes est susceptible de demeurer inactif, perdant progressivement sa cohérence – ce qui fut décrit par beaucoup comme une déception majeure à la suite des élections de l'an 2000. Nous proposons donc une structure en quatre parties pour le corps des Membres Globaux, afin de faciliter la participation et la représentation d'un corps de membres productif et informé.

- **Secrétariat**, un poste non partisan, au niveau du personnel, pour faciliter le flux d'informations et l'engagement de Membres informés.
- **Conseil des Membres**, sélectionné par les Membres, pour surveiller les MG, guider le Secrétariat et, d'une manière générale, pour donner des pouvoirs aux Membres Globaux.

- **Comités et groupes de travail des MG**, formés sur une base *ad hoc*, pour découvrir et délibérer sur les positions concernant les règlements par l'intermédiaire d'un processus extensif de sensibilisation/consultation.
- **Associations locales et régionales**, encouragées à s'auto-organiser (ou catalysées par le Conseil) pour offrir des forums de discussion pourvoyant aux exigences d'une langue particulière, d'une culture spécifique ou de groupes idéologiques.

Cette structure est conçue avec l'objectif, dans toute la mesure du possible, de limiter l'effet négatif que des structures intermédiaires excessives peuvent avoir sur la capacité des Membres à interagir avec les structures d'élaboration des règlements de l'ICANN. Pour cette raison, l'équipe NAIS ne propose aucune forme de "Conseil de Réglementation" (comme le Conseil des Noms pour le DNSO) prétendant représenter les intérêts de tous les Membres. Alors qu'il peut y avoir un besoin d'une telle structure à l'avenir, elle ne devrait être mise en œuvre qu'après avoir été examinée par les Membres.

3.3 La voix publique au sein de l'ICANN devrait être représentée au niveau du Conseil d'Administration par l'intermédiaire d'un nombre de Directeurs Globaux égal au nombre de Directeurs choisis par les Organisations de Soutien.

Pour établir une voix publique qui ait une représentation significative, les Directeurs Globaux devraient équilibrer l'autorité réglementaire des Directeurs choisis par les Organisations de Soutien. En conséquence, le nombre de Directeurs Globaux devrait être égal au nombre de Directeurs OS, même si la taille du Conseil d'Administration est modifiée à partir de son nombre actuel de dix-neuf membres. Cet équilibre a également fait partie de la structure du Conseil d'Administration depuis la formation de l'ICANN et de nombreux participants l'ont cité comme faisant partie de l'équilibre structurel de base de l'ICANN.

Parce que le changement des règlements administratifs exige une majorité aux deux-tiers, cet équilibre au conseil d'Administration ne permettrait que les changements qui bénéficient au moins de quelque appui de la part à la fois des Directeurs Globaux et des Directeurs OS. A notre avis, cela offrirait un niveau approprié de "vérifications et d'équilibres" au sein du Conseil et donnerait aux Directeurs Globaux assez de pouvoir pour bloquer les changements de règlements administratifs qui pourraient avoir un effet négatif sur la voix publique. (Alors que nous reconnaissons qu'à ce jour les Directeurs ont rarement agit en tant que blocs de voix monolithiques, nous prévoyons que les Conseils à venir pourraient trouver les Directeurs Globaux partageant certaines perspectives communes inhérentes à leurs positions). *Nous pensons que la réduction du nombre des Directeurs Globaux à moins d'un tiers du Conseil d'Administration minerait gravement la légitimité de l'ICANN.*

3.4 Les Directeurs Globaux devraient être choisis par l'intermédiaire d'une élection directe par les Membres Globaux. Des élections directes, tout en étant imparfaites, sont plus susceptibles d'offrir la légitimité globale à l'ICANN plutôt que les autres options envisagées.

Si elles sont correctement gérées, des élections directes peuvent offrir des niveaux élevés de représentation, de diversité et de responsabilité. Parce qu'elles éliminent une couche intermédiaire entre les Membres et le Conseil, elles encouragent un degré de participation plus fort que d'autres mécanismes de sélection. Elles aident également à amoindrir le risque d'accaparement par rapport aux élections indirectes, puisque l'électorat qui dispose du pouvoir de décision réel est beaucoup plus important en taille.

La création d'une structure d'adhésion globale et l'élection directe des Directeurs Globaux constituent un modèle comportant à la fois des avantages et des inconvénients. Comme cela fut discuté dans le contexte des élections de l'an 2000, les élections directes représentent des défis en ce qui concerne l'inscription et l'éducation des votants, le financement, la sécurité et l'accaparement. Cependant, ces difficultés sont largement compensées par les avantages du

système – et par les problèmes posés par les autres modèles – surtout quand elles sont basées sur une conception de l'ICANN qui reconnaît la mission et le caractère unique de l'organisation.

La légitimité de l'ICANN est d'un caractère fondamentalement différent et devrait être mesurée par des normes différentes de celles des gouvernements traditionnels. L'ICANN prend des décisions réglementaires importantes, mais ce n'est pas un gouvernement. Elle ne lève pas d'armées et ne met pas les personnes en prison, bien qu'elle puisse potentiellement élaborer des règlements de grande portée concernant l'Internet. La question des élections pour les directeurs de l'ICANN n'est pas de conférer la légitimité à des représentants qui exerceront alors la pression totale d'un pouvoir gouvernemental. Au contraire, la question des élections de l'ICANN est de choisir des directeurs qui seront représentatifs de la perspective du public pour agir dans les limites importantes, mais vraisemblablement étroites, du mandat de l'ICANN.

- *Les élections de l'ICANN sont légitimées par le processus utilisé.* Nous proposons une adhésion inclusive pour l'ICANN. Une telle ouverture offre une *opportunité* de participation à ceux qui le souhaitent et, ce faisant, rend valide la légitimité publique du processus. C'est cette barrière réduite à l'égard de la participation et de l'accès du public qui légitimise l'élection en tant que processus de sélection, et non pas sa capacité de représenter chacun et tous les interlocuteurs ou groupes d'intérêt.
- *La vulnérabilité à la fraude ou à l'accaparement, tout en étant réelle, ne doit pas être exagérée.* Le danger de la fraude électorale – tel que les inscriptions multiples – est réel, mais il n'est pas important au point d'invalider les élections directes. Le système d'authentification par retour par voie postale utilisé l'an dernier a assuré un niveau de protection significatif (des protections supplémentaires sont discutées ci-dessous) qui est approprié pour une organisation ayant la nature et les responsabilités de l'ICANN.

Le danger d'accaparement, par l'intermédiaire d'une sur-représentation d'intérêts particuliers ou de domination des nations – est réel, mais quelque peu exagéré. Les élections de l'an 2000 ont montré peu de signes d'une domination corporative des élections, et des règles et un contrôle améliorés des élections pourraient atténuer cette crainte. Le nationalisme demeure également une préoccupation, mais nous notons qu'il est à peine plus probable qu'un accaparement survienne dans ces conditions que dans le cadre d'un effort vigoureusement parrainé lors de l'inscription et de la participation des votants aux élections. Donc, la réponse à la crainte d'accaparement n'est pas d'avoir moins d'élections, mais d'avoir une plus forte démocratie et des règles plus claires. Les options de substitution aux élections semblent au moins autant susceptibles d'être l'objet de la domination par des nations ou par des groupes d'intérêt particuliers.

- *L'importance de l'ICANN peut augmenter, et non pas diminuer, avec le temps.* En ce qui concerne la crainte que l'intérêt public pour l'ICANN ne s'affaiblisse et laisse le contrôle des élections à quelques fanatiques de l'ICANN, voilà une préoccupation qui ne peut être testée qu'avec le temps. Nous ne pensons pas que cela arrivera parce que nous pensons que l'ICANN deviendra plus, et non pas moins, pertinent et visible aux yeux du public. La création d'un corps de membres stable, informé, - peut-être plus petit que celui de l'électorat de l'an 2000 – semble être un dénouement raisonnable.

Autres modèles de sélection. Plusieurs options de substitution au modèle d'élection directe ont été proposées par des membres de la communauté de l'ICANN. Ces propositions cherchent à traiter certains des problèmes présentés par le modèle d'élection directe, mais toutes sacrifient les éléments critiques que sont la légitimité, la responsabilité ou la sécurité.

- *Directeurs Globaux sélectionnés par une "Organisations de Soutien"*. Cette option semble avoir de nombreuses significations différentes pour différentes personnes. Dans la mesure où cela signifie la notion de réduction du nombre des Directeurs Globaux à trois, cela manque à assurer un niveau de représentation adéquat ou de vérification des autres intérêts. Dans la mesure où cela signifie l'adoption d'élections indirectes et d'une représentation contestable des autres OS, cela ne serait qu'une mauvaise image d'un organisme destiné à représenter la voix du public dans son ensemble.

- *Directeurs Globaux désignés par les gouvernements.* Pour de nombreuses raisons, comme cela est indiqué plus haut, les gouvernements ne sont pas vus comme étant la meilleure voix publique au sein de l'ICANN. Les gouvernements ont déjà une participation à l'ICANN par l'intermédiaire du GAC, et l'ICANN fut créée, à de nombreux égards, comme une alternative aux organisations gouvernementales ou multilatérales ressenties comme inadéquates pour des activités à développement rapide et souvent techniques.
- *Directeurs Globaux sélectionnés par des organisations "d'intérêt public" intermédiaires.* Il serait extrêmement difficile d'identifier les organisations intermédiaires adéquates pour représenter l'intérêt public dans le cadre de la sélection des Directeurs Globaux. Aucune organisation ou groupe d'organisations ne semble adéquat(e), surtout sur une base globale.
- *Directeurs Globaux sélectionnés par le Conseil d'Administration d'ICANN.* Alors qu'il s'agit d'un modèle commun pour les sociétés, le fait pour les membres siégeant de sélectionner leurs successeurs n'assurerait pas la participation extérieure ni la vérification des droits acquis déjà représentés au Conseil que les Directeurs Globaux sont destinés à assurer. Cette proposition est très peu susceptible de fournir le confort ou la légitimité recherchés à partir du processus Global.
- *Elections indirectes.* De telles élections étoufferaient dramatiquement le sens de participation publique dans le processus de sélection, et échouerait ainsi au test fondamental consistant à fournir au public Internet une sensation de participation et de pouvoir. Les problèmes de fraude, d'authentification et de frais ne sont pas nécessairement diminués et le risque d'accaparement au sein du groupe de sélection plus restreint devient plus élevé.

3.5 Détails de l'élection globale : leçons apprises à partir des élections de l'an 2000 et recommandations pour l'élection future des Directeurs Globaux.

3.5a L'ICANN devrait adopter des mécanismes d'authentification inclusifs basés sur le retour par voie postale tout en poursuivant d'autres modèles. La viabilité à long terme des élections globales dépendra de la sécurité, de la précision et de la résistance à la fraude du système. Ces questions ramènent toutes éventuellement au problème d'authentification des utilisateurs dans le cadre d'une élection ayant un électorat si vaste. La tâche à laquelle l'ICANN doit faire face est d'assurer une protection raisonnable garantissant que chaque votant est une personne réelle et que personne ne vote plus d'une fois.

Système de retour par voie postale. Utilisé en 2000, le système de retour par voie postale fut réussi à certains égards, mais problématique dans d'autres domaines. Malgré ses problèmes, nous pensons que l'inscription électronique avec retour par voie postale assure le meilleur équilibre entre la sécurité, le caractère inclusif et les coûts. Avec des temps de préparation plus longs et une plus grande expérience, nous nous attendons à des taux de défaillance plus bas et à un plus grand nombre d'occasions de remédier aux erreurs. Des réformes telles que des périodes d'inscription plus longues, un envoi de lettres de code plus efficace et des occasions de renvoyer les codes perdus ou égarés devraient être adoptées. Une adhésion à long terme signifie que beaucoup de membres n'utiliseront initialement le système qu'une seule fois. Des règles d'élection plus claires, avec une vérification améliorée (peut-être effectuée périodiquement sur une base statistique), assurerait de meilleurs niveaux de sécurité. La publication de rôles de recensement des membres – une option qui devrait être poursuivie par les MG – pourrait encore réduire la fraude et relancer la confiance. Enfin, une éducation sérieuse des membres est nécessaire pour réduire la confusion.

La technologie d'authentification avance rapidement, bien que nous pensions en ce moment qu'aucune des principales options de substitution n'offre de compromis acceptable pour le déploiement ou l'accessibilité. L'ICANN devrait expérimenter ces systèmes dans le cadre des prochaines élections globales, peut-être en les offrant comme options de substitution au système de retour par voie postale.

3.5b Les Directeurs Globaux devraient être élus à la fois géographiquement (par région) et sur une base globale. Il faudrait prendre des mesures pour réduire le risque de dominance nationale. L'élection des directeurs sur une base régionale, parmi les votants au sein de la région, fut citée comme un avantage crucial du système Global qui garantit une base d'équilibre régional. Nous recommandons que l'ICANN continue à élire un Directeur à partir de chaque région (en reconnaissant que le nombre de régions peut changer avec le temps).

Nombre de ceux à qui nous avons parlé ont également ressenti fortement le fait que la géographie ne doive pas être la seule base de représentation. L'élection de certains directeurs sur une base globale pourrait avoir l'effet très souhaitable de promouvoir l'organisation, le débat et les communautés intéressantes à travers les lignes régionales. L'ICANN devrait donc élire les Directeurs Globaux restants sur une base globale, par l'intermédiaire d'un vote distinct en même temps pour les élections régionales et les élections globales. Pour réduire le risque de domination régionale, nous recommandons également qu'aucune région ne soit autorisée à occuper plus de 25% (soit un, dans le cadre de la composition actuelle du Conseil) de ces sièges globaux.

3.5c L'ICANN devrait affiner ses règlements électoraux, en créant plus de Comités d'Election et de Nomination indépendants et en améliorant les efforts d'éducation entourant le vote préférentiel. Comme elle l'a fait en 2000, nous recommandons que l'ICANN continue à déléguer la responsabilité de l'élaboration des règlements électoraux et de l'identification de certains candidats à l'élection, aux Comités d'Election et de Nomination.

- **Comité d'élection.** La notion d'un comité spécialisé ayant pour tâche de proposer des règlements électoraux est attractive, mais l'ICANN doit faire tous ses efforts pour assurer l'indépendance du Comité par rapport au Conseil, ainsi que sa transparence. Il faudrait promulguer des règles très tôt, avec au moins un mécanisme d'application de base mis en place. Egalement, l'ICANN devrait s'engager fermement à revoir régulièrement les élections et les règles, pour introduire une certaine sorte de vérification (par le biais d'un échantillonnage) des listes de membres.
- **Comité de Nomination.** Le Comité de Nomination de l'an 2000 fut critiqué pour ses liens avec le Conseil et les partis pris perçus dans ses nominations. Nous pensons qu'un Comité de Nomination assure un moyen utile d'identifier des candidats forts pour le Conseil, mais il doit avoir une indépendance et une sensibilité élevées à l'égard des intérêts des Membres. Des options de substitution à la nomination, par l'intermédiaire d'un processus de requête avec un seuil bas, devraient continuer à exister. De plus, les membres du Comité et ses nominations devraient refléter la diversité de sexe, d'ethnie, d'expérience et d'idéologie.
- **Vote préférentiel.** Malgré les préoccupations légitimes au sujet de la confusion des votants, le système de vote préférentiel semble offrir un moyen équitable d'élire les Directeurs sans avoir à se reposer sur des scrutins de ballottage coûteux et complexes. Nous recommandons de poursuivre l'utilisation du système de vote préférentiel, sous réserve de l'engagement de l'ICANN (et, en fin de compte, des MG) d'entreprendre un important effort de sensibilisation multilingue pour informer les votants sur le fonctionnement du système de scrutin.

3.5d L'ICANN devrait s'engager à financer l'adhésion des Membres sur son budget de fonctionnement pendant au moins plusieurs années à venir, tout en poursuivant d'autres méthodes. Pour assurer que le développement de l'adhésion des Membres se poursuivra sans altération, nous recommandons que l'ICANN s'engage à financer toutes les dépenses d'adhésion sur le budget de fonctionnement de l'ICANN pendant au moins plusieurs années à venir. Alors que nous reconnaissons que cela constitue une sérieuse obligation financière pour l'ICANN, il s'agit également d'un composant intégral de la légitimité de l'ICANN.

Un pilier de la structure de financement de l'ICANN a été que les groupes dérivant des avantages financiers ou autres à partir du fonctionnement de l'ICANN doivent assumer la responsabilité de soutenir les activités de l'ICANN. Ces groupes bénéficient indiscutablement d'une ICANN légitime et stable. L'adhésion des Membres Globaux est un composant essentiel de cette légitimité et doit être soutenue. Nous reconnaissons que l'argent payé par les bureaux et secrétariats

d'enregistrement pour supporter ces dépenses serait en fin de compte transmis aux clients de ces entités – c'est à dire la communauté des utilisateurs qui achètent et détiennent des noms de domaines.

Les Membres Globaux et les élections globales ne seraient pas bon marché, mais nous pensons que les frais d'adhésion et d'élection devraient être gouvernables. Le coût de l'élection de l'an 2000, de l'ordre de 350 000 USD, et les frais variables les plus importants – pour le système de retour par voie postale – devraient diminuer fortement au fur et à mesure que les adhésions se stabilisent si l'ICANN peut instituer un système raisonnable d'authentification des membres "unique". Même une adhésion coûtant un million de USD (500 000 USD de frais fixes et 500 000 USD de frais variables – soit suffisamment pour enregistrer plus de trois fois les membres de l'an 2000) coûterait moins de 0,04 USD par nom de domaine enregistré dans ".com" seul.

L'autosuffisance est un objectif louable à long terme pour les membres et devrait être également exploré à l'avenir. Les options possibles incluent :

- *Cotisations des Membres.* Comme cela a déjà été discuté, des cotisations obligatoires pour les membres sont contraires aux principes d'équité et de démocratie. De même, les dépenses de collecte et de transferts d'argent au niveau international mettent en question la valeur de cette approche. En même temps, il semble qu'une plus grande expérience puisse résoudre certains de ces problèmes et les MG devraient continuer à surveiller les possibilités de recouvrement équitable des cotisations.
- *Contributions des gouvernements.* Jusqu'à ce jour, l'ICANN a évité le soutien des gouvernements, mais de nombreuses ONG et organisations de recherche bénéficient de subventions gouvernementales au niveau mondial. Il y a, bien sûr, le risque que les gouvernements puissent chercher à utiliser un degré quelconque d'indépendance financière de la part des Membres Globaux comme un levier destiné à poursuivre des fins politiques.
- *Donations volontaires.* Les Membres devraient poursuivre les suggestions innovatrices faites au sujet d'une collecte de cotisations sur une base volontaire en tant que partie du processus d'enregistrement des domaines. Il pourrait être possible que les Membres recouvrent une partie, bien que très vraisemblablement ils ne le feront pas, de leur budget à partir des contributions volontaires consenties par les membres, surtout si une telle contribution était rendue très facile.

3.6 L'ICANN devrait poursuivre d'autres mécanismes pour assurer la voix du public au sein de l'ICANN.

Les MG et les Directeurs Globaux ne sont qu'une méthode – bien qu'essentielle – de renforcement de la légitimité et de la stabilité de l'ICANN. D'autres réformes devraient être poursuivies parallèlement aux changements énoncés pour les MG.

3.6a L'ICANN devrait développer des contraintes structurelles pesant sur le pouvoir du Conseil d'Administration. L'ICANN devrait confronter directement la crainte raisonnable de s'aventurer dans un calendrier de règlements encore plus vaste que celui dans lequel elle se trouve maintenant. Pour cela, l'ICANN devra trouver un moyen de contraindre sa juridiction d'une façon obligatoire. Les limitations actuelles des règlements administratifs de l'ICANN ne desservent pas cet objectif de façon efficace, à la fois parce que l'ICANN a exprimé une tendance pénible à modifier ses règlements administratifs avec désinvolture, et parce qu'il existe peu de confiance publique dans les contraintes qui existent déjà.

L'ICANN devrait donc prendre des mesures pour limiter la mission et les pouvoirs du Conseil pour présenter une organisation bénéficiant d'une légitimité supplémentaire :

- **Créer des limites "constitutionnelles" dans les statuts et les règlements administratifs.** L'ICANN devrait énumérer spécifiquement les types d'activités dans lesquelles elle pourrait s'engager, l'étendue des domaines sur lesquels il pourrait agir, et

le principe selon lequel les pouvoirs non spécifiquement dévolus au Conseil de l'ICANN devraient être dévolus aux interlocuteurs de l'ICANN et aux utilisateurs individuels de l'Internet.

- **Déclaration des droits de l'utilisateur.** L'ICANN devrait adopter une charte garantissant aux individus et aux organisations une protection de certaines libertés de base, de leur bien et de leur espérance d'être traités équitablement et selon le procédé requis.
- **Limites du pouvoir de modification.** L'ICANN a déjà modifié ses règlements administratifs neuf fois. L'ICANN devrait adopter un processus de modification très relevé – exigeant une ratification par une super-majorité de OS et de MG – pour les dispositions de la charte et des règlements administratifs régissant l'étendue de son autorité et les droits des utilisateurs.

3.6b L'ICANN devrait créer des mécanismes de responsabilité supplémentaires. La responsabilité encourage la façon de répondre en permettant aux interlocuteurs de tenir l'organisation responsable de ses décisions. Pour renouveler cette responsabilité, nous suggérons :

- **Déontologie du Conseil et du personnel.** Actuellement, aucune norme n'a été adoptée pour mesurer la performance du Conseil et du personnel, ou pour fournir une ligne de base de conduite acceptable. L'ICANN devrait élaborer une déontologie pour les membres du Conseil d'Administration de l'ICANN et les autres membres, et devrait clarifier leur mandat.
- **Procédure administrative et rapports équitables.** L'ICANN devrait adopter des procédures pour garantir la transparence de ses activités concernant la réglementation. Les décisions et les réunions devraient être enregistrées de façon juste. La participation devrait être effectuée ouvertement. Les documents devraient être largement disponibles. Les interlocuteurs devraient recevoir le raisonnement détaillé soutenant les décisions du Conseil et du personnel. Nous notons que l'ICANN a fait d'importants progrès dans cette direction et particulièrement sur l'utilisation des ressources en ligne. Mais on peut et l'on doit faire beaucoup plus pour promouvoir les processus d'ouverture de l'ICANN.
- **Un Comité d'Examen Indépendant actif.** L'ICANN devrait donner priorité à la création d'un Comité d'Examen Indépendant constitué de personnes respectées au niveau mondial, établissant un équilibre véritable par rapport au Conseil et dont les décisions devraient revêtir un poids important dans la communauté de l'ICANN.

3.6c L'ICANN devrait poursuivre une réforme des Organisations de Soutien.

Alors que cela n'est pas discuté en détail dans ce Rapport, la communauté de l'ICANN a récemment concentré une attention importante sur le rôle adéquat des Organisations de Soutien. Nous notons ci-dessus de nombreuses préoccupations concernant l'efficacité et l'ouverture des OS, et en particulier de la DNSO. La participation et la représentation du public par l'intermédiaire des MG n'élimine pas le besoin de processus sûrs pour le développement des règlements du bas vers le haut, dans des domaines fonctionnels représentés par l'ASO, la PSO et la DNSO. Nous appuyons donc la notion de réévaluation de la structure, des processus et de la représentation des OS au sein du Conseil.

4. Plan d'action proposé et échéancier d'activités

Ayant établi un cadre théorique pour la légitimité de l'ICANN et proposé une série de structures pour rendre réelle cette légitimité, nous croyons que l'ICANN a encore besoin d'institutionnaliser les Membres Globaux, d'établir sa relation avec la communauté de l'ICANN et de mettre en marche une élection. La réforme doit prendre place rapidement ; le mandat des cinq Directeurs Globaux élus au Conseil expirera en novembre 2002, alors que quatre autres sièges sont encore occupés par les premiers Membres du Conseil nommés en 1999. Les personnes qui les remplaceront devraient être choisies et prêtes à assumer leur mandat d'ici à novembre 2002 au

plus tard. Compte tenu de la complexité et de la durée de la mise en œuvre de l'élection, le Conseil devra prendre des mesures décisives lors de son Assemblée Générale de novembre 2001.

Cela exige des changements importants pour les règlements administratifs, de même qu'un engagement de la part de l'ICANN de respecter un calendrier rigoureux des activités concernant les Membres Globaux au cours de l'année prochaine. Le Rapport complet de NAIS propose un programme détaillé des changements à apporter aux règlements administratifs, de même qu'un échéancier pour les actions de la communauté. Pour une mise en œuvre en temps opportun, nous pensons qu'il est essentiel que le Conseil fasse des progrès importants dans cette direction d'ici au mois de novembre.

5. Conclusion

L'ICANN est une organisation expérimentale, quasi-publique et globale avec d'importantes responsabilités à l'égard d'une infrastructure critique à l'échelle mondiale qui doit être gérée comme une fondation pour desservir l'intérêt public. En tant que tel, sa légitimité réelle ne viendra que lorsque l'ICANN établira des structures robustes et efficaces pour qu'une voix publique participe et soit représentée au sein des institutions de la gouvernance interne de l'ICANN.

Il est donc essentiel que l'ICANN établisse un corps de Membres Globaux, avec un moyen clair de participer au processus de prise de décision et une représentation directe significative au sein du Conseil. De telles mesures reconnaissent le vaste impact potentiel des activités de l'ICANN et légitimeraient le fonctionnement de l'ICANN de façon significative. Elles feraient beaucoup pour le principe de base de bonne gouvernance selon lequel ceux qui sont affectés par les règlements devraient jouer un rôle dans les décisions concernant ces règlements. Nous comprenons que les difficultés concernant l'établissement d'un corps de Membres Globaux fonctionnel ne sont pas négligeables. Cependant, nous croyons aussi que ces difficultés sont largement compensées par les avantages pour l'ICANN de cette légitimité et de cette stabilité essentielles.

Aussi longtemps que l'ICANN manquera à établir fortement la voix publique dans ses activités, elle risquera de plus en plus que la communauté de l'Internet rejette la légitimité de ses décisions. Le mandat des cinq Directeurs Globaux actuels expirera en novembre 2002 ; l'ICANN devrait faire une priorité du développement et de la mise en œuvre d'un système pour leur remplacement d'ici là.

Nous notons que, ***alors que la réforme des OS est importante, il n'est pas besoin qu'elle soit, et elle ne doit pas être, une cause de retard dans la progression vers l'établissement d'un corps de Membres Globaux et d'élections Globales l'année prochaine.*** A cette fin, nous avons présenté des recommandations et des systèmes qui peuvent être mis en œuvre immédiatement. Ces approches sont structurées en termes qui sont flexibles au regard des changements qui semblent possibles, que ce soit tôt ou tard, dans les OS, les régions ou la structure du Conseil de l'ICANN.

L'Internet, c'est donner un pouvoir – offrir des informations, et donner une voix aux individus dans le monde entier. Quelle est l'opportunité plus appropriée pour l'ICANN elle-même que d'utiliser le pouvoir de l'Internet pour s'attacher la voix publique requise pour rendre son propre travail légitime ? En résolvant l'énigme de son propre gouvernement interne, l'ICANN fera un grand pas vers un terrain plus stable pour assurer le succès de sa propre et plus vaste expérience.

Nous accueillerons avec plaisir commentaires et réactions sur le présent document. Pour obtenir plus d'informations et un exemplaire du rapport NAIS complet, veuillez visiter notre site Web à <http://www.naisproject.org>. Commentaires et questions peuvent être adressés à comments@naisproject.org.

La NGO & Academic ICANN Study (NAIS) est une collaboration d'experts provenant de partout dans le monde, constituée pour explorer la participation publique au sein de l'ICANN et la sélection des Directeurs Globaux pour siéger au Conseil d'Administration de l'ICANN. NAIS reflète le propre effort d'étude entrepris par l'ICANN et fut créé pour fournir un examen indépendant, global dans son étendue et ancré dans sa croyance en l'importance de la représentation du public. Les membres de l'équipe NAIS comprennent :

- **Izumi Aizu**, Asia Network Research et **Adam Peake**, Center for Global Communications (GLOCOM), Université Internationale du Japon.
- **Jerry Berman, Alan Davidson, Rob Courtney**, Center for Democracy & Technology, USA
- **Christian Ahlert**, Center for Interactive Media, Université de Giessen, Allemagne
- **Scott Harshbarger, Don Simon, Andy Draheim, Scott Albert Johnson**, Common Cause, USA
- **Alan Levin** et **Mark Neville**, Future Perfect Corporation, Afrique du Sud
- **Raúl Echeberría**, Instituto Nacional de Investigación Agropecuaria, Uruguay, et **Carlos Afonso**, Rede de Informações para o Terceiro Setor (RITS), Brésil
- **Clement Dzidonu**, International Institute for Information Technology (INIIT), Ghana
- **Stefaan Verhulst**, Université d'Oxford, Royaume Uni, et Markle Foundation, USA
- **Myungkoo Kang**, Institut de Recherche en Communication, Université Nationale de Séoul, Corée du Sud
- **Jeanette Hofmann**, Wissenschaftszentrum Berlin/NEXUS, Allemagne

La présente étude a été menée grâce à une bourse généreuse accordée par la Markle Foundation (New York, USA), et à l'aide d'une subvention supplémentaire pour les déplacements allouée par DENIC (Francfort, Allemagne).

**Des copies du Rapport NAIS complet sont disponibles à
<http://www.naisproject.org/>**